

LES ORGANISATIONS SYNDICALES :

CSTP/FO - A Tia I Mua - CSIP - OTAHI - O OE TO OE RIMA -
Co.S.A.C. Polynésie -

Fax : 45 06 35 – 45 02 45 – 53 22 75

Papeete le 13 mars 2014

Fax : 48 10 03 – 45 06 54 – 43 40 63

A

**Madame ou Monsieur le Maire
de la commune de.....**

Objet : Dépôt de préavis de grève

Madame ou Monsieur le Maire,

Les Confédérations Syndicales représentatives au niveau du Pays et au sein des communes, citées ci-dessus, soucieux de protéger les plus démunis et les laissés-pour-compte, de défendre les salariés dans leurs démarches d'intégrer dans le statut de la Fonction publique Communale et de préserver leurs acquis sociaux et l'outil de travail, conformément aux dispositions en vigueur, portent auprès des Maires et de leurs Conseils, des décideurs politiques locaux et de l'Etat, les revendications légitimes et communes suivantes :

- 1*- Modification des articles 9, 73 et 75 de l'ordonnance de 2005.
- 2*- Mise en place de la commission de discipline paritaire aux regards des textes.
- 3*- Mise en place de la commission d'interprétation et de conciliation.
- 4*- Révision des dispositions organisant les services publics et civils (Mutoi – Tupohe Auhi).
- 5*- Revalorisation du point d'indice, qui sera applicable au 01/01/2014, ce point d'indice sera indexé sur l'indice général de l'ICV. Le point d'indice sera ajusté à chaque fois que l'indice ICV subira une variation d'au moins égale à deux points.
- 6*- Mise en place de la cartographie des métiers et des postes existants.
-Suspension de toutes formes de concours.

Aussi, nous constatons que le dialogue social n'existe plus au sein des communes de Polynésie, ce qui conduit à des situations problématiques et néfastes à l'encontre des agents communaux.

A ce titre, à défaut de règlement durant la période du préavis et conformément à la réglementation en vigueur, nous appellerons le personnel des communes à une grève générale seule moyen légale à sa disposition pour une durée illimitée à compter de Mercredi 19 mars 2014 à 00H dans les bureaux des Mairies, sur les chantiers, dans les ateliers, dans les casernes et brigades, dans les établissements scolaires.....

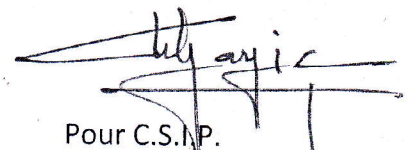
Nous vous prions de recevoir, Madame ou Monsieur le Maire, l'expression collective de notre haute considération.



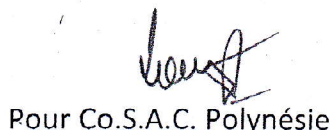
Pour CSTP/FO



Pour A TIA I MUA



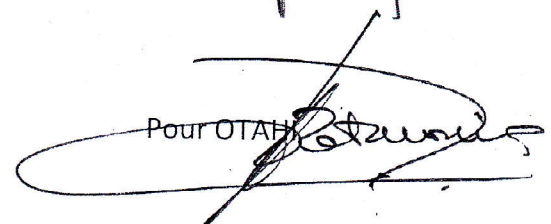
Pour C.S.I.P.



Pour Co.S.A.C. Polynésie



Pour O Oe To Oe Rima



Pour OTAHI

Copies : Haut Commissaire

Ministre du travail – Inspection du travail.